

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal**

Séance du lundi 30 mars 2026

Nbre de membres
en exercice : 11
Présents : 10
Représentés : 0
Votants : 10

Le trente mars deux mille vingt-six à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de Malroy, dûment convoqué le 23 mars 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Hervé GAUDÉ, Maire.

PRESENTS : MMES & MM. Hervé GAUDÉ, Jenny FABBRI, Alain SALOMON, Cathy Yvette CAULIEZ, Lorène CHARROIN, Fernande DE SOUSA, Serge GODARD, Henri POINSIGNON, Monique RAUCOULES, Baptiste REMY

Excusés :

Absents : Aloyse CAISSUTTI

Conseillers ayant donné pouvoir :

Secrétaire de Séance : Alain SALOMON

DE_2026_016 : Indemnités des Adjointes au Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2123-20 et suivants ;

Vu les arrêtés municipaux du 30 mars 2026 portant délégation de fonction aux adjoints au Maire ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux Adjointes au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal ;

Considérant les taux maximums en vigueur :

Population (habitants)	Taux maximal de l'indice brut terminal de la fonction publique
Moins de 500	10.89
de 500 à 999	11.77
de 1 000 à 3 499	21.38
de 3 500 à 9 999	23.32
de 10 000 à 19 999	28.6
de 20 000 à 49 999	33
de 50 000 à 99 999	44
de 100 000 à 200 000	66
plus de 200 000	72.5

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

- Que le montant des indemnités de fonction des adjoints est, dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale, et avec effet à compter du 1er avril 2026, fixé aux taux suivants :
- 1er adjoint : 10.89 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- 2ème adjoint : 10.89 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

Pour copie certifiée conforme au registre

A Malroy, le 30 mars 2026

Le Secrétaire de Séance,
Alain SALOMON



Le Maire,
Hervé GAUDÉ



Date de transmission de l'acte: 01/04/2026

Date de reception de l'AR: 01/04/2026

057-215704388-DE_2026_016-DE

A G E D I